

ce qui fait qu'on peut la réélire même pour une durée indéterminée.

Face à cette situation de changement de loi, le Conseil de la magistrature a décidé d'envoyer une lettre aux vice-présidents qui ne remplissent pas les conditions de la nouvelle loi pour les avertir du changement de cette réglementation.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Lecture des articles

##### ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– L'examen du décret est ainsi terminé. Il est directement passé au vote final.

#### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix sans opposition ni abstention.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadori (BR, UDC/SVP). Total: 94.

### Projet de décret N° 193 relatif aux naturalisations<sup>1</sup>

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La Commission des naturalisations s'est réunie à six reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 83 dossiers, la Commission a donné un préavis positif pour 73 dossiers, ce qui représente 122 personnes. Dix dossiers ont été recalés pour diverses raisons. A noter deux modifications mineures, quoique le terme «mineures» n'est peut-être pas approprié puisqu'il s'agit quand même, pour l'un des cas, d'ajouter un enfant au décret mais cela vous sera commenté à la lecture des articles.

Ceci dit, la Commission des naturalisations, ayant fait son travail, constate que toutes les personnes figurant dans le projet de décret qui vous est présenté, remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat vous propose d'accepter ce décret.

**Cotting Claudia** (PLR/FDP, SC). J'ai juste une question au sujet de la personne figurant sous le numéro 2, née en 1939, rentier AI. Est-il toujours rentier AI à l'âge de 71 ans? C'était mon point d'interrogation!

**Le Rapporteur.** M<sup>me</sup> la Députée Cotting, je vois que vous avez lu le projet de décret avec une grande attention. Comme je vous ai communiqué qu'il y aurait deux modifications mineures, le cas N° 2 fait justement partie de ces modifications. Bien entendu, M. Abu Amar Hassan, né en 1939, est rentier AVS et non pas rentier AI.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Lecture des articles

##### ART. 1

**Le Rapporteur.** Comme annoncé, au N° 2, M. Abu Amar Hassan, né en 1939, est bien rentier AVS et non pas rentier AI. Au N° 27, il faut ajouter un enfant. Il s'agit de da Silva Castro Jason, né le 16 mai 2008 à Fribourg.

– Adopté.

<sup>1</sup> Message pp. 1023ss.

ART. 2

**Le Rapporteur.** A l'article 2, vous avez constaté qu'un Zurichois, M. Cabaco Daniel devient Gruérien et, bien entendu par la même occasion, également Fribourgeois.

– Adopté.

ART. 3, 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– L'examen du décret est ainsi terminé. Il est passé au vote final.

#### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 81 voix sans opposition. Il y a 2 abstentions.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 81.

#### Se sont abstenus:

Piller A. (SE, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP). Total: 2.

## Projet de loi N° 179 sur le sport<sup>1</sup>

Rapporteur: **René Thomet** (PS/SP, PS).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Le projet de loi sur le sport qui vous est soumis est sans doute l'aboutissement d'un long processus. Si le message du Conseil d'Etat fait référence aux interventions parlementaires les plus récentes et au mandat constitutionnel que confère l'article 80 de la Constitution cantonale, de nombreuses interventions, datant de la fin des années huitante – début des années nonante, visaient à introduire des mesures en faveur du sport dans notre canton.

Lorsque la gestation est longue, les attentes sont grandes, les avis nombreux. Il s'agit donc de bien comprendre le cadre dans lequel se situe le projet de loi qui nous est soumis. Il y a tout d'abord la législation fédérale, qui confie aux cantons plusieurs tâches, notamment dans le domaine de l'éducation physique à l'école, dans le domaine Jeunesse et Sport et dans le domaine des installations et des places de sport. Une révision de cette législation fédérale est en cours. Le présent projet de loi est conforme à la terminologie et aux nouveautés contenues dans le projet de loi transmis par le Conseil fédéral au Parlement fédéral.

Il y a ensuite la volonté exprimée par le Conseil d'Etat dans son programme gouvernemental de concrétiser, par un concept cantonal du sport, ses objectifs dans le domaine du sport scolaire, du sport de loisirs et du sport de performance. L'option a été prise de traiter la question du sport scolaire dans la loi scolaire. Le sport scolaire ne sera donc pas traité dans cette présente loi sur le sport.

La loi sur le sport qui nous est proposée est une loi cadre traitant du sport scolaire facultatif, du sport de loisirs, du sport de performance, des infrastructures sportives et des manifestations sportives en particulier. La question qui s'est posée était également de savoir si le concept cantonal du sport devait déterminer le contenu de la loi ou si la loi sur le sport devait offrir le cadre légal à un concept du sport. Le Conseil d'Etat a opté pour la deuxième solution. Le projet de loi sur le sport doit offrir les conditions cadres pour un concept cantonal du sport, qui contiendra aussi bien l'inventaire des infrastructures que la mise en œuvre des objectifs définis par le Conseil d'Etat, définira les priorités et permettra d'assurer la coordination des efforts des collectivités publiques et des organisations sportives en matière de promotion des activités et des infrastructures sportives.

Le débat qui a eu lieu au sein de la commission a souvent porté sur le contenu de cette loi. Fallait-il aller plus loin? Etre plus précis? Plus avant-gardiste? Le projet de loi qui nous est proposé donnait-il suffisamment un rôle de moteur et les moyens suffisants pour une réelle promotion des activités sportives dans l'ensemble du canton? Une majorité de la commission a

<sup>1</sup> Message pp. 992ss.